

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mai 2024 à 20h00
Convocation du 22 mai 2024

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN - Mme Suzanne GRAFF - M. Stéphane RISS – M. Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN – M. Hubert ROCHELLE - M. Christian GRAF - Mme Frédérique HUCHELMANN– Mme Elisabeth MEYER-BRENNER – Mme Sabrina HORN

Absents excusés : Mme Pascale LECOURT-HABSIGER - Mme Evelyne TRUTT- M. Christian FREY (procuration à Mme Suzanne GRAFF)

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sophie ENGEL a démissionnée du Conseil (courrier recommandé reçu en mairie le 21/05/2024.)
Le courrier a été transmis à la Sous-préfecture.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 24 avril 2024 : Approuvé à l'unanimité

1. Location du dépôt de pain : délibération n°19

Le locataire du dépôt de pain M. Franck VALENTIN Maître pâtissier de la société « Les mille folies de papou » à Zellwiller a dénoncé son bail en date du 30 avril 2024.
Messieurs Angelo ERRERA et Sébastien DENECHAUD, gérants de la boulangerie LABOUHEUR à Barr sont prêts à reprendre ce bail.

Le Conseil municipal après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

ACCEPTE de louer le dépôt de pain à Messieurs Angelo ERRERA et Sébastien DENECHAUD, gérants de la boulangerie LABOUHEUR à Barr, à compter du 03 juin 2024.

FIXE le loyer mensuel à 150 €. Le loyer sera révisé annuellement à l'échéance selon l'indice de référence des loyers (indice servant de base : 2023 T3 133.66)

Vote : 11 voix **POUR**

2. Marché de travaux de voirie – Avant-Projet : délibération n° 20

Suite aux travaux envisagés par le SDEA, M. le Maire présente les devis du géomètre et du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux dans la rue de la Gare et la rue du Forst.

Le coût pour la mission de maîtrise d'œuvre est de 51 130, 49 € HT (délibération n°19 du 23/05/2022 autorisant M. le Maire a signé l'acte d'engagement)

Au vu de l'évolution du marché le montant de la maîtrise d'œuvre à changer. L'acte d'engagement initial sera revu.

Un avant-projet des travaux de voirie dans le village a également été réalisé par le maître d'œuvre.

La déclinaison des éléments de chiffrage est la suivante :

Aménagement de la rue de la Gare :

Voirie et réseaux humides : 604 255,65 € HT

Réseaux secs : 63 269,92 € HT

Espaces verts : 48 551,50 € HT

Travaux Orange : 4 000 € HT

Travaux Rosace : 12 000 € HT

Topographie : 2 530 € HT

Maitrise d'œuvre : 32 943,47 € HT

MONTANT TOTAL HT : 767 550,54 € HT

MONTANT TOTAL TTC arrondi à : 921 060,65 € TTC

Aménagement de la rue du Forst :

Voirie et réseaux humides : 166 140,45 € HT

Réseaux secs : 55 567,80 € HT

Espaces verts : 45 915,50 € HT

Travaux Orange : 3 500 € HT

Travaux Rosace : 12 000 € HT

Maitrise d'œuvre : 12 740,57 € HT

MONTANT TOTAL HT : 295 864,32 € HT

MONTANT TOTAL TTC arrondi à : 355 037,18 € TTC

Aménagement de la route de Sélestat :

Voirie et réseaux humides : 12 025,20 € HT

Maitrise d'œuvre : 541,13 € HT

MONTANT TOTAL HT : 12 566,33 € HT

MONTANT TOTAL TTC arrondi à : 15 079,60 € TTC

Aménagement chemin Bruchelmatt :

Voirie et réseaux humides : 22 702,20 € HT

Réseaux secs : 18 385 € HT

Maitrise d'œuvre : 1 848,92 € HT

MONTANT TOTAL HT : 42 936,12 € HT

MONTANT TOTAL TTC arrondi à : 51 523,35 € TTC

Aménagement chemin Gutbrod :

Voirie et réseaux humides : 67 919,80 € HT

Maitrise d'œuvre : 3 056,39 € HT

MONTANT TOTAL HT : 70 976,19 € HT

MONTANT TOTAL TTC arrondi à : 85 171,43 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci après

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			Union européenne		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
Aménagement de la rue de la Gare		0,00 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	237 978,70 €	20,00 %
Voirie et réseaux humides	67 919,80 €	5,71 %	- ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
Réseaux secs	63 269,92 €	5,32 %	Région		0,00 %
Espaces verts	48 551,50 €	4,08 %	Département : CEA	118 989,35 €	10,00 %
Travaux Orange	4 000,00 €	0,34 %	- Groupement de communes		0,00 %
Travaux Rosace	12 000,00 €	1,01 %	- Autre commune		0,00 %
Topographie	2 530,00 €	0,21 %	Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
Maitrise d'Œuvre	3 056,39 €	2,77 %	- Aides publiques indirectes		0,00 %
Aménagement de la rue du Forst		0,00 %	Autres		0,00 %
Voirie et réseaux humides	166 140,45 €	13,96 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	356 968,05 €	30,00 %
Réseaux secs	55 567,80 €	4,67 %	Autofinancement		
Espaces verts	45 915,50 €	3,86 %	Fonds propres	832 925,45 €	70,00 %
Travaux Orange	3 500,00 €	0,29 %	Emprunts (2)		0,00 %
Travaux Rosace	12 000,00 €	1,01 %	Crédit-bail		0,00 %
Maitrise d'œuvre	12 740,57 €	1,07 %	Autres aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
Aménagement de la route de Sélestat		0,00 %			
Voirie et réseaux humides	12 025,20 €	1,01 %			
Maitrise d'Œuvre	541,13 €	0,05 %			
Aménagement chemin Bruchelmat		0,00 %			
Voirie et réseaux humides	22 702,20 €	1,91 %			
Réseaux secs	18 395,00 €	1,55 %			
Maitrise d'Œuvre	1 848,92 €	0,16 %			
Aménagement chemin Gutbrod		0,00 %			
Voirie et réseaux humides	67 919,80 €	5,71 %			
Maitrise d'Œuvre	3 056,39 €	0,26 %			
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	832 925,45 €	70,00 %
TOTAL DÉPENSES	1 189 893,50 €	89,37 %	TOTAL RESSOURCES	1 189 893,50 €	100,00 %

M. le Maire propose de maintenir la maîtrise d'œuvre à la société « Atelier de l'Aménagement Voirie et Paysage », située à Obernai.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE l'offre de prix proposée par la société « Atelier de l'Aménagement voirie et paysage »

AUTORISE M. le Maire à signer les documents de mise à jour avec la maîtrise d'œuvre.

VALIDE l'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Gare et le rue du Forst, route de Sélestat, Chemin Bruchelmatt, chemin Gutbrod.

APPROUVE le coût prévisionnel arrondi de 1 427 872,21 € TTC soit 1 189 893,51 € HT

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre

APPROUVE le plan de financement prévisionnel (document en annexe à la délibération)

SOLLICITE une aide financière à la Communauté de Communes de Barr-Bernstein

SOLLICITE une aide financière auprès CEA du Bas-Rhin au titre des amendes de police

SOLLICITE une aide financière à la Préfecture du Bas-Rhin au Titre de la DETR

Vote : 11 voix POUR

3. Droit de stationnement : délibération 21

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande pour le stationnement d'un camion magasin réfrigéré pour la vente de viande de volailles et de porc ainsi que la charcuterie a été faite par courrier en date du 14 mai 2024 de la Ferme GOETTELMANN domiciliée à Meistratzheim.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE stationnement d'un camion magasin réfrigéré pour la vente de viande de volailles et de porc ainsi que la charcuterie de la Ferme GOETTELMANN.

SOLLICITE une participation de 20 euros chaque jour de stationnement

Vote : 11 voix POUR

4. Subventions : délibération 22

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

ALLOUE la subvention suivante :

- Perce Neige pour un montant de 20 €

Vote : 11 voix POUR

5. Enedis – Convention de Servitude Enedis sur la parcelle Communale : délibération 23

Dans le cadre du projet d'alimentation d'un poste de transformation privé dans l'emprise du parking du Super U, rue de l'Artisanat, Enedis prévoit de poser un câble réseau souterrain sur une parcelle privée dont la Commune de Gertwiller est propriétaire. Pour ce type d'ouvrage sur un terrain privé, une convention de servitude doit être signée.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude sur la parcelle 365 section 36 portant les droits suivants :

- 1) Etablir à demeure dans une bande de 3mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur total d'environ 170 mètres ainsi que ses accessoires
- 2) Etablir si besoin des bornes de repérage
- 3) Sans coffret
- 4) Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchages de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement : arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution)
- 5) Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

La Commune sera préalablement avertie des interventions, sauf en cas d'urgence.

Elle est traduite sous la forme d'une convention référencée CS06-V08 2022

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur la constitution de ladite servitude de passage.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

APPROUVE l'acte de convention de servitude de passage sur la parcelle 365 section 36

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude consentie avec ENEDIS et tous documents liés au présent dossier.

Vote : 11 voix POUR

6. Divers :

- L'association Barr Entraide remercie le Conseil Municipal pour la subvention
- Le Conseil de Fabrique de Gertwiller remercie le Conseil Municipal pour la subvention

La séance est levée à 22h00

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 30 mai 2024

Le Maire :
Rémy HUCHELMANN

